



COUPE DE MARQUE SA 250

REGLEMENT 2010

SODIKART - COUPE DE MARQUE SA 250
Parc d'Activités des Hauts de Couëron – BP 60 – 44220 COUERON – FRANCE
Tél : (33) 02 40 38 26 20 – Fax : (33) 02 40 38 26 21
Email : sodikart@sodikart.com

SOMMAIRE

GENERALITES	page 2
Coupe de Marque SA 250 France	
A → Règlement général	page 2
B → Règlement technique	page 3
C → Règlement sportif	page 4

GENERALITES

En qualité d'importateur officiel SA 250 pour la France et afin de développer la pratique du KARTING-LOISIR et de la COMPETITION-LOISIR, ITAKA organise grâce à 3MKEvents la Coupe de Marque SA 250 FRANCE.

Labellisée FFSA et accréditée du N° CK 24 en date du 25 janvier 2010. Cette Coupe de Marque d'envergure nationale est organisée au travers, d'amicales, d'épreuves régionales et de la BRIDGESTONE CUP.

COUPE DE MARQUE SA 250 France

1 : REGLEMENT GENERAL

Art 1 : DEROULEMENT

Championnats des Régions et Amicales :

Les ASK et CRK peuvent intégrer des catégories de la Coupe de Marque SA 250 France dans les championnats des régions et les amicales qu'elles organisent. De ce fait, elles doivent alors respecter le présent règlement dans son intégralité. Une convention sera établie entre chaque organisateur de Championnat régional et 3MKEvents dépositaire de la Coupe de marque.

Art. 2 : L'ORGANISATION

Championnats des Régions et Amicales.

L'organisation des courses est placée sous la responsabilité des ASK gestionnaires des circuits et des CRK, sous l'égide de la FFSA.

3MKEvents centralise les résultats de chaque course, en liaison avec les ASK et CRK organisatrices.

Art. 3 : LA REGLEMENTATION

Le présent règlement est spécifique à la coupe de Marque SA 250 France. A ce titre, aucun autre règlement particulier ne peut être appliqué, que ce soit pour les championnats des régions, les amicales, les qualifications et la finale nationale, sans un accord écrit de 3MKEvents et de la FFSA.

En dehors des articles et spécifications du présent règlement, il sera appliqué au niveau sportif et technique le règlement national FFSA.

Pour l'année 2010, la Coupe de marque SA 250 France sera « labellisé FFSA » et pourra donc être intégrée aux Championnats Régionaux.

Dans ce qui suit, la Coupe de Marque SA 250 France sera désigné par : **CMSA 250**.

Art. 4 : LES PARTICIPANTS

La Coupe de Marque SA 250 France est ouverte à tous les possesseurs d'une Licence Nationale Karting FFSA et/ou Internationale Grade C ou B ou A validée 2010.

La Coupe de Marque SA 250 France autorise les participations étrangères après accord de 3MKEvents.

Les épreuves de la Coupe de Marque SA 250 France sont ouvertes exclusivement aux possesseurs d'un kart conforme au règlement technique du présent règlement.

Tout pilote doit se présenter au départ des courses en conformité avec le présent règlement.

La CMSA 250 2010 propose une catégorie définie par le type de moteur :

⇒ **CATEGORIE « SA 250 »**

Le seul moteur autorisé est le SA 250 SE 35C, strictement d'origine et conforme aux Spécifications Techniques du SA 250 SE 35C (Doc Tech001 du 01/2010).

La catégorie est ouverte aux pilotes à partir de 15 ans (âge atteint dans l'année civile en cours) jusqu'à âge illimité.

Art. 5 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le fait de s'engager à l'une des épreuves de la CMSA 250 implique d'accepter dans son intégralité le présent règlement (règlement général, technique et sportif) et de l'appliquer.

3MKEvents se réserve le droit de refuser l'inscription ou la participation d'un pilote n'appliquant pas les clauses du présent règlement (règlement général, technique et sportif), ou d'exclure tout pilote (ou équipe) n'observant pas une conduite adaptée à l'esprit de la CMSA 250 ou dont l'attitude pourrait nuire à l'image de la Coupe de Marque SA 250 France ou du karting en général. Le pilote est responsable de ses accompagnateurs.

Art. 6 : LES DROITS D'INSCRIPTION

Pour les championnats des régions et les amicales, le montant des droits d'inscription est fixé par l'ASK ou la CRK organisatrice.

Art. 7 : LES PROCEDURES D'INSCRIPTION

Championnat des Régions et Amicales :

Chaque participant s'inscrit auprès de l'ASK ou de la CRK organisatrice de la course en s'assurant auparavant que la catégorie souhaitée soit autorisée. ; il respecte par ailleurs les délais et procédures d'inscription imposés par celle-ci. L'ASK ou la CRK organisatrice enverra un dossier complet, avec copie de toutes les fiches pilotes, à 3MKEvents.

Note :

Le nombre maximum de participants à chaque course sera limité en fonction des capacités des circuits.

Art. 8 : CALENDRIER

Calendrier en annexe.

Art. 9 : MODIFICATIONS DU REGLEMENT

3MKEvents, organisatrice de la CMSA 250 se réserve le droit de modifier ou d'annuler un ou plusieurs articles du présent règlement (règlement général, technique et sportif) avec accord de la FFSA ou, si pour des raisons de sécurité, sur demande des officiels habilités et présents lors des épreuves.

2 : REGLEMENT TECHNIQUE

Dans le cadre des Coupes de Marque, les commissaires techniques officiels de la FFSA doivent avoir l'entière maîtrise de leur mission, de l'enregistrement du matériel jusqu'aux contrôles de fin d'épreuves.

Les responsables techniques de la Coupe de Marque, mandatés par écrit par l'organisateur de cette Coupe de Marque, seront obligatoirement présents et agiront à tous les stades des vérifications, en accord avec les commissaires techniques officiels FFSA.

Ils auront un rôle de consultant et seront chargés en particulier des interventions spécifiques à la Coupe de Marque (fourniture du règlement à jour, plombages spécifiques si nécessaire, matériel de contrôle adapté, etc ...).

A- SPECIFICATIONS GENERALES

Art. 1-1 : LE CHASSIS

Sont autorisées dans la CMSA 250 toutes les marques de châssis conformes aux normes CIK.

Art. 1-2 : LA CARROSSERIE

Les carrosseries sont obligatoires et conformes aux règlements FFSA de la catégorie KZ 125.

Les plaques support numéros devront être conformes aux règlements FFSA.

Art. 1-3 : LE MOTEUR

Les moteurs devront rester strictement d'origine.

Chaque moteur devra être présenté au contrôle technique.

Toute préparation est interdite, toutes les pièces internes ou externes du moteur, de l'embrayage, de l'allumage, du carburateur, de la boîte à air et du pot d'échappement devront être conformes aux Spécifications Techniques du SA 250 SE 35C (Doc Tech001 du 01/2010).

Art. 1-4 : LE CARBURANT

Libre, vendu dans les stations services françaises, 102° d'Octane maximum.

Art. 1-5 : LES CONTROLES

Chaque pilote ne pourra disposer que d'un châssis et de deux moteurs pour chaque course. Le numéro châssis devra être parfaitement lisible. Chaque kart devra être présenté au contrôle technique entièrement monté.

Des contrôles de conformité au présent règlement pourront être effectués à tout moment des courses. Dans le cadre des contrôles techniques, 3MKEvents, organisatrice de la CMSA 250 se réserve la possibilité sur les épreuves de son choix de mandater un spécialiste SA 250.

Art. 1-6 : L'EQUIPEMENT DU PILOTE

L'équipement du pilote comprend une combinaison, un casque, des gants et des chaussures ainsi qu'une minerve obligatoire. Cet équipement doit être conforme au règlement sportif national FFSA.

Art. 1-8 : MATERIAUX COMPOSITES

Tous les matériaux composites (fibre carbone, etc, ...) sont interdits sauf pour le siège.

Art. 1-9 : PUBLICITE

En acceptant ce présent règlement, tous les pilotes acceptent que la 3MKEvents et ses sponsors utilisent les photos d'une des épreuves de la CMSA 250 (y compris le nom et les photos des pilotes) pour des fins publicitaires, commerciales et de relation publique.

B- SPECIFICATIONS TECHNIQUE CATEGORIE « SA 250 »

Art. 2-1 : CHASSIS

Sont autorisées pour la catégorie « SA 250 » toutes les marques de châssis dont les caractéristiques générales sont :

- conforme à la norme CIK/FIA
- diamètre maximum de l'arbre : 50 mm

Art. 2-2 : MOTEUR

Le seul moteur autorisé est le SA 250 SE 35C, strictement d'origine et conforme aux Spécifications Techniques du SA 250 SE 35C (Doc Tech001 du 01/2010).

.

Art. 2-3 : PNEUS

Aucune modification, retailage ni aucun traitement de pneus ne sont autorisés.

Championnat des régions, amicales, Bridgestone Cup... :

Pneus slick :	BRIDGESTONE YJM	4.5/10.0-5 à l'avant	7.1/11.0-5 à l'arrière
Pneus pluie :	BRIDGESTONE YFD FFSA	4.0/10.0-5 à l'avant	6.0/11.0-5 à l'arrière

Art. 2-4 : POIDS

La catégorie SA 250 est ouverte aux pilotes à partir de 15 ans (âge atteint dans l'année civile en cours) jusqu'à âge illimité. Dans ce cadre, le poids minimum est fixé à 165 kg, kart plus pilote en équipement complet de course, à tout moment.

3 : REGLEMENT SPORTIF

Art. 1 : DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS DES REGIONS ET AMICALES

Déroulement dicté par l'ASK ou la CRK organisatrice. Aucun organisateur ne pourra faire concourir la catégorie SA 250 avec d'autres catégories ou d'autres coupes de marques sans une autorisation écrite de 3MKEvents et de la FFSA.

Art.2 : DOTATION

Championnats des Régions et Amicales :

La dotation est celle prévue par les organisateurs.

Art.3 : RECLAMATIONS

Procédure identique au règlement National FFSA.